



## Rupture d'un contrat de collaboration infirmier

Par **pat00**, le **05/01/2014** à **09:21**

bonjour

à la suite d'un problème d'ordre privé entre les 2 associés (un divorce entraînant des difficultés financières pour chacun) ma collègue, également collaboratrice, se retrouve avec la moitié de ses jours de travail (soit 5 matinées et 1 journée entière de travail par mois) et moi carrément virée du cabinet pour que chacun récupère ses quote-part. ce licenciement est brutal, et je n'ais qu'un mois de préavis. Il faut savoir que je suis obligée de partir car je suis en zone sur-dotée, Je voulais savoir si tout cela est légal, si j'ai un recours et si cette rupture de contrat peut-être considéré légalement comme un cas de force majeur. merci